

Image not found or type unknown



Moratoire à payer une facture

Par **benji46**, le **26/09/2007** à **18:17**

bonjour, rn
voici mon cas pratique :rn
est ce qu'un agent de recouvrement (soumis au décret n°96-1112 du 18.12.96 organisant l'activité des personnes procédant au recouvrement amiable des créances pour le compte d'autrui) peut rédiger une reconnaissance de dettes entre 2 professionnels rn
sachant que la reconnaissance de dettes en question prévoit un remboursement mensuel sur 12 mois pour une somme totale de 3600 € rn
est ce que ce n'est pas de la gestion de dettes laquelle est réservée aux huissiers ?rn
merci par avance de votre réponse